L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 6 FEVRIER 1875.

[illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI MATIN, 6 FÉVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—un terrain dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Condé et Esplanade.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale,—propriété améliorée sise rue Toulouse.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, maison en briques rue des Ursulines No 191.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins,—vin vieux.

Par A. Gérard, 12 et 14, rue Bourbon,—articles de fantaisie.

ATTENTION !

Propriété améliorée à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif—d'un Terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues Royale et Quartier, dans le Deuxième District de cette ville.

Pour le détail et les conditions voir aux annonces.

VINS! VINS!—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Par Vincent & Co., rue Douane. Bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Samedi, 6 Février 1875.

OPÉRA.—A midi, Si j'étais roi. le soir, Jérusalem.
VARIÉTÉS.—A midi, matinée. le soir, Paul Fry et Live Indian.
ACADÉMIE.—A midi et le soir, Charity.
ST-CHARLES.—A midi et le soir, Jos. Murphy.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, en de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Les difficultés de la situation.

Une communication, signée "Louisiana", qui a paru dans le Bulletin d'hier matin, fait ressortir les difficultés de la situation, en démontrant, qu'il n'y a actuellement dans le Sénat Kelloggiste que 12 sénateurs légalement élus sur 28 qui sont admis à y siéger. Nous reproduisons la plus grande partie de cette communication parce qu'il est important que les faits qu'elle renferme, soient remis sous les yeux du public, afin de faire comprendre les complications que présente la situation. Mais, en même temps, nous rappellerons que tous les faits ainsi remis en lumière, étaient parfaitement connus, et que toutes les faces de la situation ont été discutées dans les réunions de représentants et de sénateurs qui ont précédé le 4 janvier.

C'est donc en pleine connaissance de cause, qu'il a été décidé que les représentants, élus le 2 novembre, et ceux-là seulement qui avaient été reconnus par le Bureau des retours, iraient, le 4 janvier, prendre leurs sièges dans l'Assemblée au risque de s'y trouver en minorité.

Cette décision a été prise dans l'espérance que, de la présence des membres conservateurs dans l'assemblée, il pourrait résulter quelque avantage pour le parti et pour le peuple.

Or, si, aujourd'hui, les membres conservateurs de l'assemblée étaient admis à aller siéger avec la certitude d'avoir une majorité dans la Chambre, ils se trouveraient dans une situation meilleure que celle qu'ils occupaient le 4 janvier au matin. Une fois maîtres de la Chambre, ils verraient quelle attitude il leur conviendrait de prendre vis-à-vis du Sénat.

Il est clair qu'un effort énergique doit être fait pour reconstituer le Sénat, tel qu'il doit être organisé légalement en vertu des élections de 1872 et de 1874. Mais remarquons que, jusqu'à présent, aucune tentative n'a encore été faite cette année, par les sénateurs conservateurs, anciennement ou nouvellement élus, pour prendre leurs sièges.

Nous avouerons même que nous ne nous expliquons pas l'inaction apparente de nos sénateurs. Les 22 élus du peuple auraient dû, il nous semble, se présenter à la Maison d'Etat le 4 janvier, sauf à se retirer en corps, si l'entrée était refusée à quelques-uns d'entr'eux. La question de l'élection des sénateurs eût dû être portée devant le comité d'enquête, et les sénateurs eussent pu, comme l'ont fait les représentants, proposer au comité de remettre à sa décision arbitrale la question des élections au Sénat de 1872 et 1874.

Nos sénateurs n'ont guère fait parler d'eux ni avant, ni après le 4 janvier et, bien que nous sachions que plusieurs d'entr'eux ont individuellement, montré beaucoup de zèle pour notre cause, nous sommes dans l'ignorance la plus absolue sur les délibérations, les vues et les desseins des 22 membres du caucus démocratique du Sénat. Le peuple serait, sans doute, heureux d'être éclairé à ce sujet.

Tout ou rien est une fort belle devise, mais elle est souvent impolitique. C'est pour n'avoir pas voulu se soumettre tout d'abord, aux lois de reconstruction, acceptées plus tard, que les démocrates de la Louisiane ont laissé faire Warmoth et une législature radicale en 1868, ce qui a rendu possible une série de malheurs qui eussent été évités facilement.

Tâchons donc de savoir concilier la dignité et le droit avec l'intérêt. Luttons énergiquement pour obtenir tout ce qui est légal et légitime, mais ne nous condamnons pas à l'impuissance par un rigorisme trop absolu, lorsqu'il sera démontré que nous pouvons obtenir la plus grande partie de ce que nous demandons. Sous le mérite de ces observations, nous reproduisons la communication de "Louisiana," qui expose avec clarté et talent la situation de l'usurpation Kellogg.

LES RAISONS QUI S'OPPOSENT A UN COMPROMIS.

Des faits et des chiffres.

Monsieur le Rédacteur.—Je remarque qu'on parle de compromis avec l'usurpation, sur la base de la restauration de la Chambre des représentants à son statu quo au moment où elle a été dispersée par les troupes. Le bruit court, que le comité congressionnel désire un compromis, et les représentants conservateurs ont formellement demandé que le comité examine l'élection et déclare quels sont les membres légaux de la Chambre des représentants de la Louisiane.

Or, afin que le comité congressionnel et tous ceux que cela concerne, puissent apprécier le fait que la restauration de la Chambre Wiltz à sa position légitime, si juste et si convenable que puisse être cette mesure, ne constituerait qu'une faible partie du redressement de torts, auquel a droit le peuple de la Louisiane de la part du gouvernement des Etats-Unis, ce qui suit, extrait des rapports officiels de 1872 et 1874, le démontrera :

1. Voici, d'abord, la composition du Sénat, car si le comité peut s'occuper de l'élection des membres de la Chambre basse, il peut s'occuper aussi de l'élection des sénateurs. Dans le tableau suivant du vote d'après les retours officiels, les noms des candidats battus qui occupent des sièges dans le Sénat Kelloggiste, sont en italiques :

SECOND DISTRICT.	
Albert Voorhies, (Dém)	3407
E. Deltège, (Rad)	2857
A. A. Kerr, (Lib)	1535
TROISIÈME DISTRICT.	
A. J. Lewis (Dém)	5475
J. A. Massicot, (Rad)	3075
HUITIÈME DISTRICT.	
D. S. Cage, (Dém)	3593
F. A. Cage, (Rad)	3080
NEUVIÈME DISTRICT.	
R. C. White, (Dém)	1616
A. J. Sypher, (Rad)	1535
E. J. Wing	301
ONZIÈME DISTRICT.	
J. M. Thompson, (Dém)	2365
E. F. Herwig, (Rad)	1392
SEIZIÈME DISTRICT.	
G. Ralston, (Dém)	382
Robt. Worra, (Rad)	1363
[illegible]	[illegible]
DIX-NEUVIÈME DISTRICT.	
F. M. Graham, (Dém)	1511
C. W. Hodge	938
Allen Greene, (Rad)	719
VINGTIÈME DISTRICT.	
J. W. McDonald, (Dém)	4178
W. J. Blackburn, (Rad)	2436
VINGT ET UNIÈME DISTRICT.	
A. H. Leonard, (Lib)	1863
W. Harper, (Rad)	1493
VINGT-DEUXIÈME DISTRICT.	
C. J. C. Puckette, (Dém)	3821
Raford Blunt, (Rad)	1503
VINGT-TROISIÈME DISTRICT.	
J. G. White, (Dém)	2680
G. Y. Kelso, (Rad)	1169
VINGT-QUATRIÈME DISTRICT.	
J. G. Hawkes, (Lib)	520
J. F. Kelly, (Dém)	1274
J. E. Alexander, (Rad)	741
HUITIÈME DISTRICT.	
F. S. Goode, (Dém)	5077
O. Crozier, (Rad)	4875
VINGT DEUXIÈME DISTRICT.	
J. B. Elam, (Dém)	3919
H. M. Twitchell, (Rad)	2534

En 1872, il y a eu des rapports insuffisants des districts d'Iberville et de Carroll, qui élisent deux sénateurs.

Il y a trente-six sénateurs en tout, dont la moitié sont élus tous les deux ans. Deux districts en 1872 étant douteux, sur les seize sénateurs qui ont été élus cette année là pour quatre ans, il n'y en a que quatre dans le Sénat Kelloggiste, savoir : Stamps, Brewster, Weber et Anderson. En ajoutant ces quatre aux huit élus en 1874, qui siégent dans le Sénat Kellogg, savoir : Chadburn, Breaux, Young, Gla, Burch, Dumont, Landry et Allain, on a un total de douze sénateurs légalement élus dans ce corps, ce qui fait juste un tiers du nombre total.

RÉCAPITULATION (SÉNAT KELLOGGISTE.)

Sénateurs légalement élus	12
Usurpateurs légalement battus	14
De[u]x Districts douteux	2
Total	28

Les huit conservateurs, élus en 1874, et reconnus par Kellogg, complètent avec ce qui précède le total de 36; mais ces sénateurs ne reconnaissent pas l'usurpation et ne siègent pas dans l'assemblée bâtarde appelée le Sénat de Kellogg. Ils reconnaissent les 14 sénateurs légalement élus, de 1872 et 1874, que l'usurpation Kellogg a refusé d'admettre à siéger, et ajoutés à ceux-là ils constituent le Sénat McEnery qui se compose de 22 sénateurs légalement élus, sans un seul usurpateur, deux districts restant douteux comme il est dit ci-dessus.

Le comité Foster a trouvé que les conservateurs, en 1874, avaient élu 70 représentants et que les républicains en avaient élu 41, ce qui fait une majorité conservatrice de 29. Le comité des élections et privilèges, du Sénat des Etats-Unis, a trouvé, en 1872, que la déclaration faite par le bureau Lynch, qui avait envoyé 12 usurpateurs au Sénat Kellogg en 1872, avait été fausse et frauduleuse : et le comité Foster a trouvé, en 1875, que la déclaration du bureau Anderson, en 1874, qui avait reconnu deux usurpateurs comme sénateurs, et treize usurpateurs comme membres de la Chambre, était aussi fausse et frauduleuse. Les retours des deux élections existent. Ils sont originaux et intacts et on peut le prouver. Morton et West ont dit qu'ils avaient été fabriqués, mais on ne peut produire aucune preuve quelconque à l'appui de cette allégation.

Si justice doit être rendue à la Louisiane, qu'une investigation porte sur toute la question, et qu'on ne se livre à aucun rêve de compromis qui accorde moins que cela.

Une décision honnête montrera le contraste suivant entre la Législature McEnery et la Législature Kellogg.

Sénat McEnery, 22 sénateurs.
Chambre McEnery, 70 représentants.
UN QUORUM COMPLET DANS CHAQUE CHAMBRE ET PAS UN USURPATEUR !
Sénat Kellogg, 12 sénateurs.
Chambre Kellogg, 41 représentants.

Moins d'un quorum dans les deux Chambres, et 14 usurpateurs au Sénat et 20 usurpateurs à la Chambre, admis à siéger.

Justice à moitié n'est pas de justice du tout. Il n'y a pas lieu à compromis, que l'administration de Grant redresse les injustices qu'elle a faites à la Louisiane en 1872 et 1875. Quelque chose de moins ne peut suffire. Le peuple n'approuvera rien de moins.

La communication contient ensuite une liste des fonctionnaires d'Etat et des juges usurpateurs, et dit que Kellogg a refusé de commissionner une partie des officiers de paroisse élus en 1874, puis elle se termine ainsi :

La restauration de la Chambre légale des représentants réparera-t-elle toutes ces injustices? L'administration de Grant, par la force des baïonnettes en 1872 et en 1875, nous vole tout et propose alors de compromettre (?) en rendant une partie.

Mieux vaut, M. le rédacteur, que la Louisiane souffre un peu plus longtemps. Qu'aucun compromis mal avisé ne fasse à Grant et à Williams grâce de leurs crimes contre notre Etat. La question n'est plus la nôtre. Elle appartient aux hommes libres de cette puissante république. Au Nord, à l'Est, à l'Ouest, ils ont parlé et ils redresseront les torts faits à la Louisiane. Soyons fermes; n'abandonnons pas honteusement la position élevée que nous occupons devant le monde. Ne cessons jamais de lutter jusqu'à ce qu'il ait été profondément gravé dans la loi organique de l'Union que le droit des Etats de contrôler leurs affaires intérieures est sacré et que le pouvoir fédéral ne doit pas oser porter atteinte à ce droit !

LOUISIANA.

JOURNAUX PARISIENS ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 16 janvier de l'Illustration et du Monde illustré. Les gravures qu'ils contiennent sont pleines d'actualités.

Louisiane.

Le *Sucrier de la Louisiane*, de la Nouvelle-Ibérie, raconte longuement le suicide de J. M. Kokernot qui, après une première tentative infructueuse pour se brûler la cervelle, s'est tiré un coup de pistolet dans la région du cœur.

Le défunt, dit le *Sucrier*, était âgé d'à peu près trente-cinq ans, natif de la Nouvelle-Orléans, où ses parents survivants résident. Il était, croyons-nous, de la religion juive.

La triste nouvelle a, immédiatement, été télégraphiée. Son frère est arrivé, ici, hier matin. Ses dépouilles mortelles ont été inhumées dans le cimetière des Odd Fellows, dans l'avant-midi.

La Louisiane perd en lui un excellent citoyen et patriote, car il avait servi, avec distinction, durant la guerre, dans un régiment Confédéré.

Rappelez-vous-le!
Une fortune soudaine
A souvent été réalisée,
Par l'achat d'un seul billet
De la Loterie de la Louisiane.
Une nouvelle occasion se présente,
Aujourd'hui samedi,
Jour où $75,000
Seront distribués
En lots. Achetez vos billets à temps et tirez le gros lots de $20,000.

GANTS DE PEAU.—La maison T. Moreau annonce dans nos colonnes, une réduction très sérieuse sur ses Gants de Peau, qui, on le sait, sont toujours de qualité supérieure. C'est une véritable occasion.

A RAMASSER.—Les riches nobles de la cour de Louis XIV avaient l'habitude de laisser des bourses d'or dans leurs appartements pour le bénéfice des courtisans plus pauvres qui les ramassaient. M. Briggs imitera cet exemple le 27 février, en donnant à ramasser aux pauvres et aux riches un couple de millions de piastres, s'il arrive qu'ils aient le bon passeport. Et ensuite il leur donnera une petite sérénade par une bande d'une centaine de musiciens conduits par le grand Gilmore en personne.

LE DR. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

OPÉRA.

Aujourd'hui, samedi, matinée à midi.—*Si j'étais Roi*. Au deuxième acte, la gracieuse danse des Bayadères sera exécutée par Miles Stickel, Bracq et Augusta.

Ce soir, *Jérusalem*, grand opéra de Verdi. Le succès obtenu par la reprise de ce bel ouvrage est encore trop près de nous pour qu'on ait besoin de le rappeler aux amateurs de la musique dramatique. Nous répéterons seulement que cet opéra à grand spectacle, est peut-être de toutes les pièces montées depuis le commencement de la saison théâtrale, celle dont l'ensemble a été le plus irréprochable. Outre que la partition contient de nombreux passages marqués du cachet du génie, le poème est intéressant et varié.

Les décors et les costumes sont pittoresques. Enfin un pas mauresque exécuté par les trois danseuses, forme une agréable diversion. Au point de vue du plaisir, on ne saurait mieux employer sa soirée qu'en allant la passer au théâtre de l'Opéra.

THÉATRE ST. CHARLES.—La popularité de Jos. Murphy s'accroît de jour en jour, puisque la foule à ses représentations augmente sans cesse.

"Maum Cre" est encore annoncé pour la matinée et le soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Aujourd'hui, en matinée, M. Jno. E. Owens paraîtra dans "Married Life", et le soir, dans deux comédies : "Paul Fry" et "Live Indian." Ce dernier spectacle, ainsi qu'on le voit, est attrayant, et ceux qui y assisteront y trouveront du plaisir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"Charity" aujourd'hui, en matinée, et "Monsieur Alphonse" ce soir.

Le bénéfice hier de Miss Alice Dunning a, comme nous l'avions pensé, été l'occasion d'un brillant succès. La bénéficiaire a été bien fêtée, et la représentation a produit une recette fructueuse.

CONCERT AU PROFIT DE L'ASILE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.—Nous avons reçu des billets pour le concert que la société musicale d'Euterpe doit donner au profit de cet asile. Nous rappelons que ce concert aura lieu lundi prochain, 8 février, à la salle Grunewald.

Encore quelques heures à attendre
Encore quelques heures à attendre
Et les heureux possesseurs de billets
Et les heureux possesseurs de billets
Du grand tirage de $75,000
Du grand tirage de $75,000
Auront fait fortune
Auront fait fortune
Joignez-vous à eux le plus tôt possible,
Joignez-vous à eux le plus tôt possible.

MASQUES.—Un assortiment complet de Masques et d'articles pour bals et soirées, vient d'être déballé par la maison T. Moreau, coin Royale et Toulouse.

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au dessous du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—Séance du 5.

A midi et demi un quorum est annoncé. M. Sutton appelle sa résolution d'enquête sur les affaires de la compagnie du gaz "Crescent" et aussi pour savoir si elle a rempli les conditions de sa charte. La résolution est rejetée par 31 contre 25.

Une résolution d'enquête sur les affaires de la compagnie de loterie est déposée.

M. Triplet présente une résolution invitant les membres absents à venir occuper leurs sièges et la Chambre s'engage à voter avec eux pour toutes les mesures de réforme jugées nécessaires au bien de l'Etat.

La susdite résolution est offerte dans un esprit de paix et de conciliation, afin de restaurer l'harmonie dans tout l'Etat. Déposée.

La résolution de M. Hunsaker pour former un comité qui conférera avec un comité des membres conservateurs pour opérer un arrangement est appelée.

M. Hunsaker appuie sa résolution et dit que le Bureau des retours a commis un grand tort à l'autre parti quand les deux partis doivent être traités de la même manière. Il ajoute que le parti de l'opposition n'a jamais été représenté justement dans cet Etat depuis la reconstruction.

Un membre demande à M. Hunsacker de spécifier le tort causé au parti de l'opposition.

Il répond par l'opinion de la presse et dit que l'élection était complète sans le Bureau de retours. Il n'y avait rien de plus à faire que de compter les votes qui étaient dans les boîtes.

On lui demande s'il n'a pas voté pour l'acte créant le Bureau de retours.

Il répond, non, et ajoute que quelque jour on pourrait bien faire au parti républicain ce qu'il faisait aujourd'hui au parti de l'opposition.

Il conseille aux membres d'adopter sa politique et d'abjurer tout esprit d'animosité surtout dans le nord de la Louisiane, où il était dangereux pour certains membres de retourner.

M. Hunsaker a parlé longtemps et vivement sur ce thème.

M. Pierson appuie la résolution. Il voit dans cette chambre des hommes qui n'ont pas été élus. Il est républicain, mais il ne veut pas que ce nom soit synonyme de vénalité, de pillage et de corruption. Il veut un arrangement équitable. "Cet arrangement importe à la sûreté de tous."

M. Dennis demande à M. Pierson s'il abandonnerait son siège.

M. Pierson répond que si la perte de son siège était nécessaire à un compromis, il n'hésiterait pas à en faire le sacrifice.

M. Sartine combat la résolution et dit que les démocrates ne méritent pas qu'on leur fasse des avances.

M. Matthews ne veut qu'un compromis qui serait approuvé par tout le parti républicain.

M. Triglet dit que sa résolution est préférable à l'envoi d'un comité.

M. Ray, couleur, repousse tout projet de rapprochement.

M. Levissee s'exprime dans le même sens, et ajoute que les démocrates élus peuvent venir occuper leurs sièges quand cela leur conviendra.

M. Grodien combat la résolution parce qu'elle pourrait être regardée comme une preuve que la Chambre n'est pas légalement organisée.

M. Guichard dit qu'ils doivent s'occuper de réformes et montrer qu'ils peuvent les faire sans les démocrates.

M. Sartain propose, à la place de la résolution de M. Hunsaker, une autre résolution invitant les membres absents à venir occuper leurs sièges, et s'ils ne le font pas dans un certain délai, de déclarer les sièges vacants.

M. Stewart dit que les démocrates doivent faire les premières avances. En attendant il met ses collègues en garde contre les amis et les intrigues de Warmoth.

On s'aperçoit alors qu'il n'y a plus de quorum dans la Chambre et l'ajournement est prononcé.

SÉNAT.

Réunion à midi. 19 sénateurs répondent à l'appel.

Le comité judiciaire fait un rapport favorable sur un acte pour amender la section 10 de l'acte 107 du 10 septembre 1873.

Rapport favorable sur un acte amendant la constitution.

Présentation de bills.

Acte réglant les émoluments de l'officier préposé à l'enregistrement et du conservateur des hypothèques dans la paroisse d'Orléans. Acte amendant l'art. 644 du code de Procédure.

Acte relatif à la compagnie de levées.

Acte rétrocédant aux Etats-Unis deux acres de terre marécageuses données à l'Etat pour chaque dollar alloué par le Congrès pour construire les Levées dans l'Etat.

L'acte relatif aux personnes commettant des crimes dans une paroisse et arrêtées dans une autre. Passé.

Dave Young se lève furieux pour donner des explications sur un article du *Picayune* où il est dénoncé comme ayant fait disparaître le fonds d'école de la paroisse Concordia, en qualité de trésorier du bureau. Dave dit qu'aucune demande ne lui a jamais été faite pour le fonds confié et que le rapport du surintendant de l'éducation publique le justifierait.

Le sénat s'occupe alors du bill qui détache les paroisses de la Rivière Rouge et de Natchitoches du 17e district judiciaire et les donne au 18e qui avait déjà les paroisses de Webster et de Bossier. Référé.

La résolution jointe de la Chambre pour une enquête sur les organisations illégales et révolutionnaires est mise en discussion. Burch parle contre et dit que cette enquête occasionnera des frais inutiles. La résolution est référée au comité judiciaire.

Le bill de Blunt pour punir les personnes qui déchargent des armes à feu dans les villes ou bourgs de cet Etat est référé.

Séance exécutive et ajournement.

—Les journaux bonapartistes annoncent que M. le duc de Padoue pose sa candidature à l'Assemblée dans le département de Seine-et-Oise pour l'élection du 7 février.

M. le duc de Padoue, disent-ils, arborera le véritable drapeau de l'Appel au peuple.

Comité d'enquête,

A la quatrième page.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les travailleurs de la Levée

Nous avons relaté les détails de l'émeute dont le débarcadère des bateaux à vapeur a été le théâtre ces jours derniers, émeute qui eût pris des proportions formidables sans l'énergie déployée par quelques agents de police.

Les perturbateurs étaient des nègres qui, mécontents du salaire qu'ils recevaient pour le chargement et le déchargement des steamers, prétendaient imposer leur tarif à tous les ouvriers du port, blancs et noirs.

La Société de Protection à laquelle appartenaient bon nombre de ces émeutiers, s'est réunie avant-hier, jeudi, pour délibérer sur les événements du 30 janvier et aviser au moyen de prévenir de nouveaux désordres.

Elle a voté des résolutions déclarant que l'emploi de la violence nuit également aux patrons et aux employés, aux propriétaires des Steamers et aux travailleurs; que les uns et les autres, dans leurs relations d'affaires, doivent se montrer honnêtes et loyaux; que si d'une part il y a un travail à accomplir, de l'autre il y a un salaire à payer, et que le contrat doit s'exécuter fidèlement; que le prix de la journée de dix heures est fixé à deux piastres et demie, ou à vingt-cinq cents l'heure; que pour assurer la fidèle exécution des contrats, les travailleurs du port désigneront désormais deux témoins à qui chaque travailleur paiera 5 cts. par jour.

Un comité de cinq membres a été ensuite nommé pour présenter les résolutions aux propriétaires de bateaux et de barges ainsi qu'aux différents contracteurs du port.

Affreux accident.

Malgré les avertissements de la presse, le pétrole ou huile de charbon dont on fait usage dans tant de maisons, continue à causer des accidents qu'il serait très facile de prévenir avec un peu de prudence. On devrait enfin comprendre qu'il ne faut jamais approcher du feu un vase renfermant un liquide aussi inflammable. Il suffit qu'une flammèche tombe dans un cas de pétrole pour déterminer une explosion et causer un incendie. Quant aux personnes atteintes par l'huile enflammée, elles sont le plus souvent si cruellement brûlées qu'elles succombent après d'atroces souffrances.

Un accident de ce genre a encore eu lieu mercredi soir. Mlle Sallie Scully, demeurant avec sa mère au coin des rues Liberty et Poydras, versait du pétrole sur du bois qu'elle voulait allumer. L'huile s'est enflammée et s'est répandue sur elle. Plusieurs personnes, attirées par ses cris déchirants, lui ont arraché ses vêtements qui étaient en feu, mais la pauvre enfant avait déjà toute la partie inférieure du corps, jusqu'aux hanches, horriblement brûlée. On désespère de la sauver. Sa mère en la secourant a été grièvement atteinte aux mains.

Toutes ces leçons répétées ne profiteront-elles donc à personne?

LE RASOIR A L'ŒUVRE.

Une hôtesse blesse mortellement un de ses pensionnaires.

S'il est facile d'avoir des pensionnaires il n'est pas aussi aisé de s'en faire payer. Mme Hinney, qui tient un *boarding house* au coin des rues Girod et Fulton, en a fait mainte fois l'expérience. Mais un de ses pensionnaires, le nommé Joseph Moore, plus récalcitrant que les autres, non seulement refusait de payer mais voulait qu'on le laissât tranquille et qu'on ne lui parlât pas de ce qu'il devait.

Empêcher une femme de parler, la chose est malaisée, si bien que Mme Hinney, quand son débiteur lui commandait de se taire, parlait encore plus fort et émaillait son discours de vocables plus énergiques qu'aimables.

Jeudi soir, le temps était à l'orage, et le verbe retentissant de l'hôtesse annonçait un nouveau différend entre elle et son pensionnaire. Mais des amis ont fait apporter du whisky et, grâce à la bienfaisante influence de cette liqueur nationale, la paix a été rétablie. Paix trompeuse, car hier matin, les deux adversaires étaient encore aux prises, et Moore, étourdi, ahuri, n'en pouvant plus, perdant la tête, a frappé Mme Hinney.

L'irascible hôtesse, décidée à venger cet affront, s'est aussitôt armée d'un rasoir et en a porté plusieurs coups à Moore qui, blessé au côté et au dos, est tombé sur le plancher. Sa terrible ennemie n'était pas satisfaite, et, se précipitant sur lui, elle lui a tranché l'oreille droite d'un seul coup du redoutable rasoir. Puis elle s'est enfuie.

Moore a été transporté à l'hôpital par ses amis; on le croit mortellement atteint.

Selon une autre version M. Moore serait le mari de la dame Hinney. La chose est possible. Il n'en est pas moins vrai que le malheureux a eu l'oreille droite coupée et que les blessures qu'il a reçues le feront peut-être passer de vie à trépas.

Vol au préjudice de l'Express du Sud.

Le chef de la police a reçu hier de Memphis un télégramme qui lui annonce qu'un employé du Southern Express s'est vu enlever, le 1er du courant, dans cette dernière ville, toutes les valeurs qu'il avait sur sa personne pour la compagnie. Il a été dépouillé par trois blancs et trois nègres, et les autorités de Memphis disent qu'elles ont tout lieu de croire que les voleurs sont en ce moment à la Nile-Orléans. La compagnie de l'Express a offert une récompense de mille piastres pour l'arrestation de ces derniers. Les plus fins limiers de notre police sont mis en campagne, et si les coupables sont en effet ici, il leur sera bien difficile d'échapper aux recherches des détectives.

Le feu au Cotton Exchange.

Jeudi soir, vers dix heures et demie, le feu a pris au second étage de l'édifice du Cotton Exchange, au coin de la rue Gravier et du Theatre Alley. Les flammes ont été promptement maîtrisées et la perte ne dépassera pas un millier de piastres. Le feu paraît avoir été le résultat d'un accident.

Incendie dans la paroisse St. Bernard.

Jeudi matin, à huit heures, le feu a pris à la cheminée d'une maison sur l'habitation Hunter, paroisse St. Bernard, et s'est communiqué à l'édifice qui a été entièrement détruit, ainsi qu'un bâtiment voisin. La perte est évaluée à trois mille piastres. Il n'y avait pas d'assurance.

Feu peu destructeur.

Hier soir, vers 4 heures et demie, le feu s'est déclaré dans une cuisine de bois rue Claiborne 165 entre Ste Anne et Dumaine, appartenant à M. Lawrence et occupé par A. Richard. Le dommage est d'environ une centaine de piastres, pleinement couverte par l'assurance. Cause du feu, mauvaise cheminée.

Assaut avec intention de meurtre.

Mme Sarah Hainey a été arrêtée, hier soir, sur la prévention d'avoir blessé un individu nommé Jas. Moore.

Vol.

Danl. Claiborne a été arrêté, hier soir, sur les 4 heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez, accusé de vol par R. H. Simms. Danl. a été emmené au corps-de-garde du precinct.

Autre Vol.

S D. Pecot a été arrêté, hier soir à cinq heures, au No 90 de la rue Tchoupitoulas, sur la requête de P. H. Horner, pour abus de confiance et détournement de fonds. Pecot a été emmené au corps-de-garde et aura à s'expliquer devant le juge Evans.

TEMPÉRATURE.—5 fév. 1875.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
8 A. M.	32	0
12 M.	52	11
3 P. M.	56	13
6 P. M.	47	8

ÉLECTIONS EN FRANCE.

Voici le résultat du second tour de scrutin le 17 janvier pour l'élection d'un député dans les Hautes Pyrénées :

Votants	52,811
Cazeaux, bonapartiste	29,620 (élu)
Alicot, septennaliste	23,026

Le second tour de scrutin dans les Hautes-Pyrénées a donc donné la victoire au candidat bonapartiste. Sur 52 811 votants, M. Cazeaux est élu par 29 620 suffrages contre 23,026 donnés à M. Alicot.

Au premier tour les voix s'étaient ainsi partagées :

Votants	51,275
M. Cazeaux	19,748
M. Alicot	16,419
M. Branhauban	13,153
M. de Puységur	1,766

M. Branhauban au second tour s'était désisté et avait exhorté les électeurs à reporter leurs voix sur M. Alicot, qui acceptait la République.

Marseille, 18 janvier.

Dans le scrutin d'hier pour les élections au conseil général, M. Thourel, républicain élu, a obtenu dans le deuxième canton 3,290 voix contre M. Rondel, légitimiste, 1,582.

Dans le cinquième canton, M. le Dr. Faure, républicain, élu, 3,798 voix contre 1,178 à M. Rostan d'Ancezune, légitimiste.

Bordeaux, 18 janvier.

M. de Baritault, monarchiste, est élu conseiller général (pour le canton) d'Arras par 851 voix contre 618 données à M. Bedrède, républicain.

GRAND CONCERT AU [illegible].—Nous constatons, [illegible] que la soirée musicale donnée [illegible] à la salle Grunewald au profit de la [illegible] Pompiers de St-Bernard, [illegible] tant de monde que [illegible] mais nous constatons [illegible] air, que son succès [illegible] brillant, et que l'assemblée [illegible] tait a fait un accueil [illegible] ques aux amateurs [illegible] ont si généreusement [illegible] œuvre charitable.

Mlle Henriette D[illegible] ont brillamment chanté un duo de "Roméo et Juliette." Mlle D. possède une voix de mezzo-soprano [illegible] dont les belles qualités [illegible] rées. Son timbre sympathique [illegible] dium riche et [illegible] feraient envie à beaucoup d'artistes.

C'est surtout dans un air de "Pour la Gloire et la Patrie" qu'elle [illegible] succès d'enthousiasme.

Mme Pauline B[illegible] d'une belle voix [illegible] Angot et un duo avec M. [illegible] le qui lui a valu de [illegible] ments. Mlle H. M. a [illegible] bert le Diable et a fait [illegible] talent. Mme W. a [illegible] deux morceaux qui ont [illegible] plaudis.

MM. Paul C....e et A. [illegible] C. et A. C. bases, ont contribué au succès de la soirée par l'excellence [illegible] ils ont chanté divers morceaux. M. Lévêque, de l'Opéra, a joué sur [illegible] ceaux qui ont charmé [illegible].

Maintenant que nous [illegible] compli fidèlement notre [illegible] dant à chacun la part [illegible] vient, il en est un [illegible] nous plaisons à reconnaître [illegible] ce et un mérite exceptionnel [illegible] nous rencontrons [illegible] terie et que nous [illegible] J. Cartier, l'excellent pianiste [illegible] encore, nous a donné de [illegible] de son habileté comme [illegible].

—Les deux grandes cantatrices, Mmes Stoltz et Waldmann, M. Masini, les meilleurs ténors, et M. Medini, la meilleure basse de l'Italie, sont engagés pour chanter, à Paris, dans le mois d'avril, le soli de la *Messe de requiem*, de Verdi.

Dans quelle salle entendra-t-on la Messe de Verdi? C'est encore un mystère.

Le jour le plus heureux de votre vie
Le jour le plus heureux de votre vie
Sera peut-être aujourd'hui,
Sera peut-être aujourd'hui,
Si vous êtes muni d'un billet
Si vous êtes muni d'un billet
Pour le grand tirage de $75,000
Pour le grand tirage de $75,000
De la Loterie de la Louisiane
De la Loterie de la Louisiane

Une maladie regnante.—[illegible]

Les amis de la famille Derivé sont invités à l'enterrement de Mme FRÉDÉRIC DERIVÉ, décédée hier matin à 7 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue [illegible], Esplanade et Kerlerec.

Avis.

LES Banques [illegible] membres de l'Association du Clearing House [illegible]

Mardi 9 février 1875 (Mardi Gras)
Vendredi 12 février [illegible]
Lundi 22 février [illegible] de George Washington)

Citizen's Bank of Louisiana.
Union National Bank.
Louisiana National Bank.
State National Bank.
Mechanics & Traders Bank.
Germania National Bank.
Louisiana Savings Bank.
New Orleans National Bank.
Hibernia National Bank.
Bank of Lafayette.
Fike, Brother & Co.
Canal Bank.
Mutual National Bank.
People's Bank.
Bank of America.

ISAAC N. MAYNARD, [illegible]

GANTS DE PEAU
—A—
60 cts., 86 cts., $1.15, [illegible]
CHEZ T. MOREAU,
COIN ROYALE ET [illegible]

Chaussures ! Chaussures !
A BON MARCHÉ.
AU MAGNOLIA.
194 rue Royale 194

M. G. LUDER, [illegible]

Avis aux Contribuables.
[illegible]
JOHN T. [illegible]

Notice to the Public & Taxpayers.
THE undersigned [illegible]
JOHN T. [illegible]

GRAND ASSORTIMENT DE MASQUES
—DE TOUS GENRES—
Chez T. MOREAU,
COIN ROYALE ET TOULOUSE.

Demande de Barbier.
ON demande immédiatement un bon ouvrier barbier [illegible]

Collége Commercial de [illegible]
[illegible] Rue de Canal.
AU TROISIÈME ÉTAGE [illegible]
LEVI [illegible]

Semences de Riz.
1200 [illegible] SEMENCES de RIZ de la CAROLINE et de HONDURAS.
A vendre par [illegible]

JOHN G. WAGNER,
A L'ENSEIGNE DE LA [illegible]
Angle des rues [illegible]
BOTTES, SOULIERS [illegible]

Avis.
[illegible]

GROCERIE A VENDRE
[illegible]

OCCASION RARE.
—DE LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—LE—
Le Samedi, 26 juin 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR,
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque dix billets!
2000 LOTS.
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
[illegible]

Grand Concert Promenade
[illegible]

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
$20,000 BILLETS A $50.
[illegible]

Qu'un grand tirage en or,
Du 26 juin 1875.
TOUS LES BILLETS
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, dans les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations [illegible]
Compagnie de Loterie de la Louisiane.
CHAS. T. HOWARD,
Président.

Deuxième maison professionnelle du Dr Curtis à la Nlle-Orléans.
[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
22 et 26 - rue Bienville - 22 et 26

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
[illegible] TAPIS.
[illegible] STORES POUR [illegible] TOILES CIRÉES, NATTES, etc.

Association d'Assurance [illegible]
CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.
[illegible]

C. C. HARTWELL,
[illegible]

SAML. P. PARMLY,
DENTISTE.
[illegible]

L. GIROT,
[illegible]

Aux propriétaires de [illegible]
[illegible]

Aux Dames.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
[illegible]

PAUL BOISSONNEAU,
Marchand-Tailleur.
[illegible]
No 1, Carondelet, coin Canal.

J. A. D'HEMECOURT,
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane
[illegible]

PAUL SAUVE
[illegible]

Réduction des prix de réparation et d'accord de piano.
[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.
[illegible]

RICHARD FROTSCHER
MARCHAND DE GRAINES, [illegible]

HORTICULTURE.
[illegible]

HORTICULTURE.
[illegible]

L. VIPLE,
[illegible] Rue Bourbon,
Près Canal.
[illegible]

PIERRE PAVIA
[illegible]

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
RESTAURANT DE PARIS,
[illegible]
A. PHILIBERT.
[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Restaurant Antoine.
[illegible]

[illegible] Restaurant.
[illegible]
GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]